



Un avant-goût du congrès

La direction, les membres du Bureau et l'ensemble du personnel de la FTQ mijotent depuis déjà plusieurs mois le menu et les ingrédients du congrès qui se déroulera du 29 novembre au 3 décembre au Palais des congrès de Montréal.

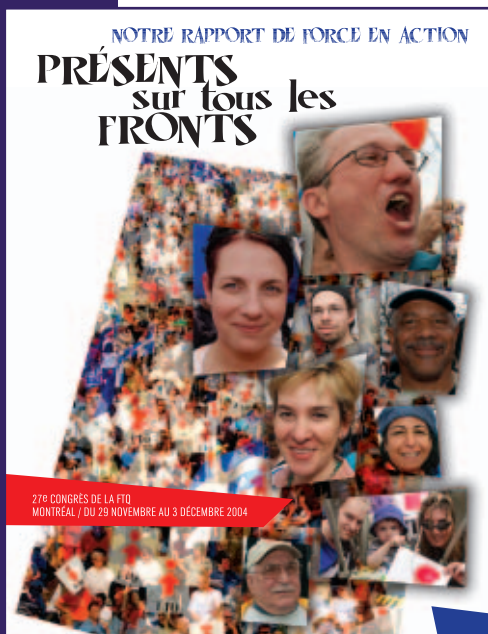
L'horaire de la semaine est à peu près définitif, les conférencières et conférenciers invités confirment déjà leur présence, les lettres de créance seront bientôt entre vos mains, plusieurs documents sont prêts mais d'autres, qui alimenteront les débats, ont été confiés aux conseillers et conseillères qui en assurent la rédaction.

Tout converge donc pour faire de ce 27^e congrès de la FTQ un succès sur le thème *Présents sur tous les fronts – Notre rapport de force en action*.

La FTQ présentera aux quelque 1500 congressistes et observateurs le Discours du président et sa vision de l'avenir, le Rapport du secrétaire général faisant état des activités des trois dernières années, des dizaines de résolutions provenant des syndicats affiliés et des sections locales, les déclarations de politique sur les personnes immigrantes et l'action politique pour préciser certains engagements et priorités à venir. Comme à l'habitude, des documents de travail préparés par le Service de la recherche vous permettront de débattre en commissions du thème du congrès et d'identifier les pistes d'action du prochain mandat.

De plus, un nouveau sondage FTQ-Léger Marketing sera dévoilé avec des données intéressantes sur la nécessité du syndicalisme, le désir des gens de se syndiquer, la popularité de la FTQ, etc.

Vous trouverez des détails sur la marche à suivre pour s'inscrire et pour participer dans le Guide d'information : Inscription, Délégation, Résolutions et Réservations déjà reçu ou au www.ftq.qc.ca Plus encore dans le prochain numéro du *Monde ouvrier*, début novembre.



ENVOI PUBLICATION CANADIENNE N° 40063488

JONQUIÈRE

Wal-Mart doit maintenant négocier!

René Roy

LA FTQ A SALUÉ LE COURAGE EXCEPTIONNEL DES SALARIÉS DU MAGASIN WAL-MART DE JONQUIÈRE, AU SAGUENAY, LORS DE L'ACCREDITATION OBTENUE PAR LA SECTION LOCALE 503 DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES UNIS DE L'ALIMENTATION ET DU COMMERCE (TUAC).

« ILS ONT DÛ S'Y PRENDRE À DEUX FOIS POUR REMPORTER CETTE GRANDE VICTOIRE SYNDICALE. MAINTENANT, LA COMPAGNIE WAL-MART DOIT RESPECTER LA LOI ET NÉGOCIER UN PREMIER CONTRAT DE TRAVAIL », A DÉCLARÉ LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA FTQ, RENÉ ROY.

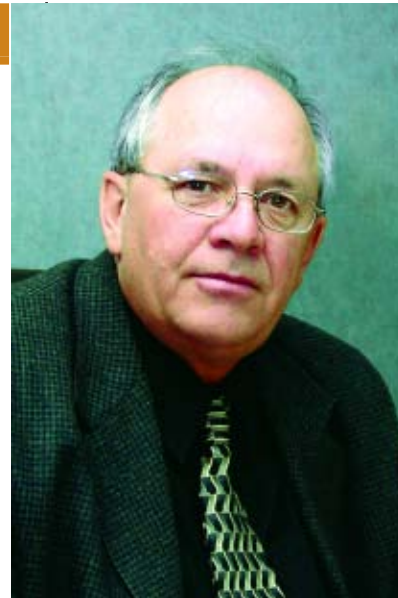
Le 2 août, la Commission des relations du travail a en effet accredité les TUAC pour représenter quelque 150 membres du personnel du magasin de Jonquière. La requête en accreditatation avait été déposée le 6 juillet. Ce magasin est toujours le seul Wal-Mart syndiqué en Amérique du

Nord. Une première tentative de syndicalisation, en avril dernier, avait recueilli 47 % des voix.

L'accréditation a été confirmée par la Commission le 10 septembre. Le syndicat avait bon espoir de négocier bientôt un contrat.

La campagne de syndicalisation se poursuit activement dans d'autres

magasins Wal-Mart au Québec (voir autre texte plus bas) et au Canada. Des requêtes ont aussi été déposées en Saskatchewan, au Manitoba et en Colombie-Britannique. Les TUAC représentent 45 000 membres au Québec, 230 000 au Canada et 1,4 million en Amérique du Nord.



BROSSARD

Une femme déterminée au cœur de la campagne de syndicalisation

Depuis plus de deux ans, Chantal Lafrance est au cœur de la campagne de syndicalisation menée par la section locale 501 des TUAC au magasin Wal-Mart de Brossard, sur la rive sud de Montréal. Elle a été convoquée trois fois au bureau de la direction du magasin. Elle a reçu deux avertissements écrits lui reprochant certains contacts avec des collègues de travail. Ex-employée du magasin Woolco local racheté dans les années 1990 par Wal-Mart, elle en a long à dire sur les pratiques du géant américain.

« Quand Wal-Mart a acheté, ils voulaient tout nous enlever l'ancienneté, nos vacances, nos salaires. Une de mes collègues de travail, une caissière comme moi avec qui je fais la campagne de syndicalisation, Huguette Leclerc, a été obligée de se battre toute seule. Mais l'ancienneté n'a pas été respectée, excepté pour les vacances. »

Les menaces et le chantage de l'employeur sont monnaie courante : « Nous les associés, comme on nous appelle chez Wal-Mart, nous ne sommes absolument rien. L'employeur n'a pas un soupçon de respect pour nous. Si quelque chose ne fait pas ton affaire, la porte est là ! Si le syndicat était là, les patrons seraient obligés de marcher droit. »

La campagne

Le magasin de Brossard emploie quelque 180 personnes. La campagne est menée par un petit groupe de caissières, celles-ci formant les trois quarts du personnel. « Nous sommes une équipe de quatre femmes qui ont du caractère. Nous fonçons, parce que nous n'avons rien à perdre et tout à gagner. »



Chantal Lafrance est au cœur de la campagne de syndicalisation du magasin Wal-Mart de Brossard, sur la rive sud de Montréal. Avec douze années d'ancienneté, son salaire n'atteint pas 11 \$ l'heure.

La requête en accreditatation a été déposée le 22 juillet dernier. Tactique patronale oblige, la liste de salariés fournie par l'employeur a fait baisser le pourcentage de cartes signées par le syndicat. La Commission des relations du travail devait rendre sa décision en septembre.

« Je vais passer par n'importe quel chemin mais nous allons y arriver. Ça prenait une première succursale pour que d'autres suivent. En voyant le succès obtenu à Jonquière, c'est encourageant pour nous », conclut cette femme déterminée à se faire respecter.

SOMMAIRE

2

LEGATO

Comme dans « lié »

3

Des congrès régionaux à la FTQ

5

Importante campagne d'affiliation syndicale dans le réseau de la santé

**6**

MIGRATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Une autre réalité de la mondialisation

7

Les PPP...? Non merci !

8

ROGER PROVOST

Quarante ans plus tard



La FTQ met sur pied une famille de fonds communs

EN JUIN DERNIER, LES FONDS LEGATO (TERME ITALIEN UTILISÉ EN MUSIQUE QUI SIGNIFIE « LIÉ ») ONT ÉTÉ OFFICIELLEMENT CRÉÉS. CES FONDS DE LA FTQ SONT LE RÉSULTAT D'UNE RÉSOLUTION ADOPTÉE LORS DU DERNIER CONGRÈS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE SUR LA RETRAITE. IL AVAIT ALORS ÉTÉ RÉSOLU « QUE LA FTQ APPUIE LA CRÉATION DE FIDUCIES GLOBALES SOUS CONTRÔLE SYNDICAL POUR ADMINISTRER L'ÉPARGNE DE NOS MEMBRES POUR LA RETRAITE ». CETTE RÉSOLUTION S'EST MATÉRIALISÉE SOUS LA FORME D'UNE FAMILLE DE FONDS COMMUNS.

Les *Fonds Legato* ont déjà accueilli une première caisse de retraite, celle du Fonds de pension des machinistes (Québec). La nouvelle famille de fonds permet à ce régime, ainsi qu'aux autres épargnes collectives qui s'y joindront, d'obtenir des économies d'échelle et d'avoir accès à de meilleurs gestionnaires. D'ailleurs, plusieurs comités de retraite ont signifié leur intérêt pour ce projet. Parmi eux, le comité du régime de retraite des pompiers et pompières de Ville LaSalle, dont les représentants réclamaient de tels fonds depuis plusieurs années.

Les *Fonds Legato* sont actuellement au nombre de quatre: un fonds d'actions canadiennes, un fonds d'obligations canadiennes, un fonds d'actions améri-

caines et un fonds d'actions internationales. Les épargnants pourront aussi compter sur la disponibilité de certificats de placements garantis (CPG) auprès d'un de nos partenaires. Collectivement, nous aurons un meilleur contrôle de nos épargnes ainsi que des droits de vote qui sont rattachés aux titres achetés. Un comité mis sur pied par la FTQ verra au développement de nos fonds et s'assurera que ceux-ci continuent de répondre aux besoins de nos membres.

Nos partenaires

La compagnie SSQ-Vie, Compagnie d'assurance, est notre partenaire principal dans ce dossier. SSQ-Vie agira comme gardien des valeurs et comme fiduciaire. De plus, elle offrira aux groupes inté-

ressés l'administration de leur régime. Nous avons également choisi trois gestionnaires parmi les meilleurs au Québec pour gérer nos quatre fonds soit:

- ▼ Optimum gestion de placement inc., qui gèrera notre fonds d'actions canadiennes;
- ▼ Addenda capital inc., à qui nous avons confié la gestion du fonds d'obligations canadiennes;
- ▼ Hexavest, gestion d'actif, qui gèrera les fonds d'actions américaines et internationales.

Les fonds communs de la FTQ seront mis en marché exclusivement par la FTQ et ses syndicats affiliés. Pour d'autres informations, vous pouvez contacter Réjean Bellemare à la FTQ, au (514) 858-4401.

DEUX GRANDES FUSIONS SYNDICALES

SVTI et Hôtels-Restaurants

Le Syndicat du vêtement, du textile et autres industries (SVTI) et le Syndicat des employés d'hôtels et restaurants ont décidé d'unir leurs forces pour créer un nouveau syndicat nord-américain qui regroupe quelque 440 000 membres, dont près de 12 000 au Québec affiliés à la FTQ. La fusion a été votée lors d'un congrès spécial tenu en juillet à Chicago. Le syndicat est le plus important au Québec dans l'industrie du vêtement et du textile. Il représente également le personnel de quelques grands hôtels dans la région de Montréal. Les membres sont en majorité des femmes et, en grande partie, des personnes immigrantes.

Métallos et Bois



Le Syndicat des Métallos et le Syndicat des travailleurs du bois et leurs alliés ont conclu une entente de principe en vue de la fusion prochaine des deux organisations. Les Métallos regroupent 190 000 membres au Canada dont 58 000 au Québec. Le Syndicat du bois compte 55 000 membres canadiens dont quelques centaines au Québec. Le Syndicat des Métallos a également conclu une « alliance stratégique » avec le syndicat nord-américain PACE (papier, produits chimiques et énergie).

ALUMINERIE ABI À BÉCANCOUR UNE LUTTE À FINIR CONTRE ALCOA

AU MOMENT DE METTRE SOUS PRESSE À LA MI-SEPTEMBRE, LES 810 MÉTALLOS DE L'ALUMINERIE DE BÉCANCOUR (ABI) ÉTAIENT TOUJOURS ENGAGÉS DANS UNE LUTTE À FINIR CONTRE LA MULTINATIONALE ALCOA. ILS ÉTAIENT EN GRÈVE DEPUIS LE 7 JUILLET.

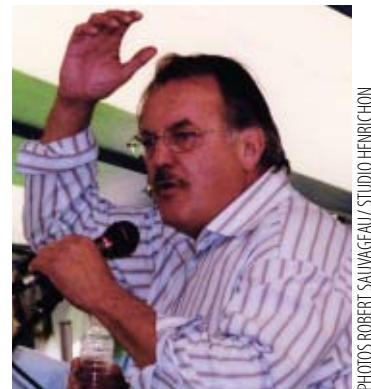
« **L**a FTQ est derrière les travailleurs d'ABI à Bécancour. Si la compagnie veut un long conflit, elle va rencontrer un syndicat et des

travailleurs combattifs. Tôt ou tard, la compagnie devra négocier », a déclaré Henri Massé, président de la FTQ, lors d'une rencontre avec les grévistes dans le cadre d'une journée de solidarité avec les familles, le 19 août dernier.

Clément Masse, le président de la section locale 9700 du Syndicat des Métallos (FTQ), s'est dit fort déçu de l'attitude de l'employeur. « Nous allons continuer notre combat et élargir notre base d'appuis. Nous sommes prêts à négocier. Mais il faut que la compagnie s'engage à écrire dans la convention collective ce qu'elle se dit prête à appliquer. »



Près de 500 personnes étaient présentes à la journée de solidarité des Métallos d'ABI à Bécancour, le 19 août dernier.



« Tôt ou tard, la compagnie devra négocier », a déclaré Henri Massé.

incluant une gestion paritaire, le respect du plancher d'emplois, la sous-traitance et le maintien de la prime de retraite. Les vacances et les salaires sont également des éléments importants de la négociation.

Le Monde ouvrier

DEPUIS 1916

Journal de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)

Président : Henri Massé
Secrétaire général : René Roy
565, boulevard Crémazie Est
Bureau 12100
Montréal, Québec H2M 2W3
Téléphone : (514) 383-8000
Télécopie : (514) 383-8001
Courriel : ftq@ftq.qc.ca
Portail FTQ : www.ftq.qc.ca

Rédactrice en chef : Carole Clément
Collaboration : Jasmine Martin, Conseil régional FTQ Montréal métropolitain; Mishell Potvin, Conseil régional FTQ

Saguenay-Lac-St-Jean; Monique Audet, Réjean Bellemare, Louis Cauchy, Robert Demers, Louis Fourmier, Odette Gagnon, Lola LeBrasseur et Gilles Léveillé, FTQ.

Graphisme : Anne Brissette
Photos : Serge Jongué
Produit par des travailleuses et travailleurs syndiqués chez Litho Acme
Tirage 55 000 exemplaires
Toute reproduction totale ou partielle des articles est permise, et même encouragée, à condition d'en indiquer la source.

Dépôt légal à la Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0700-8783



COUPON D'ABONNEMENT GRATUIT

Nom _____

Prénom _____

Syndicat ou organisme _____ Section locale _____

Adresse _____

Ville _____ Province _____ Code postal _____

Employeur _____

Téléphone Travail () _____ poste _____ Résidence () _____

Courriel _____ Nombre d'exemplaires _____

CONGRÈS EN RÉGION

UNE PREMIÈRE RÉGIONALE AU SAGUENAY-LAC-ST-JEAN

Un congrès triennal conjoint

C'EST SOUS LE THÈME *POUR UN MEILLEUR RAPPORT DE FORCE, UNISSONS-NOUS* QUE LE CONSEIL RÉGIONAL FTQ SAGUENAY-LAC-ST-JEAN ET LE CONSEIL RÉGIONAL FTQ HAUT DU LAC-ST-JEAN-CHIBOUGAMAU-CHAPAIS ONT TENU LEUR CONGRÈS TRIENNAL. POUR LA PREMIÈRE FOIS, C'EST CONJOINTEMENT QUE L'ÉVÉNEMENT A EU LIEU, EN MAI DERNIER À ALMA. LE THÈME TRADUISAIT BIEN LA VOLONTÉ DES CONGRESSISTES DE CONTINUER À TRAVAILLER ENSEMBLE DANS LES DIVERS DOSSIERS RÉGIONAUX.

Deux mandats ont été donnés conjointement aux exécutifs des deux Conseils régionaux FTQ. D'abord, celui d'étudier la possibilité de mettre sur pied un « fonds régional d'aide » pour les syndicats affiliés en conflit. Aussi, celui d'évaluer l'idée d'organiser une conférence annuelle d'envergure sur des sujets d'actualité.

Un premier atelier traitait de fermeture d'entreprises et des moyens de mobilisation à prendre dans un tel cas; le second portait sur le mouvement SPQ Libre (Syndicalistes

et progressistes pour un Québec libre) et faisait suite à une conférence de Monique Richard, ex-présidente de la CSQ. Les congressistes ont demandé aux deux exécutifs de préparer une résolution pour le prochain congrès de la FTQ afin que celui-ci s'exprime sur la possibilité de joindre les rangs de SPQ Libre.

Le président de la FTQ, Henri Massé, était présent pour saluer les congressistes et les entretenir de l'importance du rapport de force qui, selon ses dires, est si bien défendu au « pays des bleuets ».



Exécutif Haut-du-Lac-St-Jean-Chibougamau-Chapais
De gauche à droite : Luc Blouin, 2^e v-p; Harold Larouche, 1^{er} v-p; Michel Routhier, président; Dominic Laprise; Jean Rodrigue, secrétaire. Absent de la photo : Bruno Marceau, 3^e v-p.



Exécutif Saguenay-Lac-St-Jean
Première rangée : Carole Bouchard, secrétaire; Mishell Potvin, président; Jacynthe Gagnon, directrice. Deuxième rangée : Christian Simard, Pierre Simard, 2^e v-p; André Simard, directeur; Daniel Bradette, directeur; Camilien Bouchard, trésorier; Roland Poirier, directeur. Troisième rangée : Sylvain St-Onge; Éric Boudreault; Yvan Tremblay, 1^{er} v-p; Louise Tremblay; Steven Laforest, directeur.

CONGRÈS FTQ LAURENTIDES-LANAUDIÈRE

Une nouvelle formule interactive

Une nouvelle formule interactive a été expérimentée lors du congrès régional de la FTQ Laurentides-Lanaudière, en avril dernier. « *La présentation des rapports, souvent longue et ardue, a été allégée et beaucoup plus animée, de même que la plénière, grâce à une spécialiste des communications* », mentionne le président Yves Raymond. Une cinquantaine de délégués provenant de 22 sections locales et de 14 syndicats affiliés ont pu en profiter.

Quatre résolutions ont été adoptées, dont l'une en faveur de l'implication politique au sein du groupe Syndicalistes et progressistes pour un Québec libre. Une autre demande à la FTQ « d'entreprendre les démarches nécessaires auprès des différents gouvernements pour qu'ils adoptent des lois protégeant les travailleurs et travailleuses contre les fermetures sauvages et les mises à pied massives ou progressives ». Il est à noter que la FTQ fait de l'adoption de telles lois une priorité depuis plusieurs années. Les dirigeants de la centrale profitent de toutes les occasions et de toutes les tribunes pour répéter la demande.

Le congrès a accueilli les grévistes des municipalités de Sainte-Béatrix et de Saint-Jean-de-Matha (SCFP 4290 et 4255) en grève depuis plus d'un an. Une collecte de fonds auprès des congressistes a permis d'amasser 520 \$ pour venir en aide à ces deux groupes en conflit.

De plus, on a souligné la venue de Gisèle Auger (TUAC) comme secrétaire générale et de Marc Pilon (AIMTA) à titre de vice-président Lanaudière.

CONSEIL RÉGIONAL FTQ MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

Avoir les moyens de s'engager

Plus de 165 congressistes ont participé au 16^e congrès du Conseil régional FTQ Montréal métropolitain, en mai dernier, sous le thème *Avoir les moyens de s'engager*. Après le discours d'ouverture du président, Michel Taylor, le bilan des réalisations a fait dire au secrétaire général, Michel Thibault, que le Conseil avait largement accompli la mission



Michel Taylor, président CRFTQMM; Henri Massé, président FTQ; Michel Thibault, secrétaire général du Conseil régional.

décrite dans le Guide syndical pour contrer la mondialisation, produit après le congrès de 2001.

Les discussions en atelier ont porté sur les politiques familiales, sociales et du revenu, sur la santé et les services sociaux, le transport urbain, l'eau, l'énergie et l'environnement. Il en ressort que les affiliés apprécient le travail effectué par le Conseil, souhaitent voir cette implication se poursuivre et réaffirment l'importance de son rôle d'agent d'information.

La soirée s'est poursuivie avec René Roy, secrétaire général de la FTQ, qui a parlé des grandes batailles livrées sur le front de l'emploi. Louise Miller, conseillère FTQ, a ensuite parlé de formation de la main-d'œuvre.

Réalité ou utopie ?

Avoir les moyens de s'engager, réalité ou utopie ? On a ensuite abordé la question du financement des conseils régionaux. Des affiliés maintiennent que la FTQ doit repenser leur financement. Présent pour l'occasion, Henri Massé, président de la FTQ, a rappelé l'importance qu'il accorde aux conseils régionaux et a partagé ce cri d'alarme concernant la sous-affiliation et le sous-financement.

CONSEIL RÉGIONAL FTQ ESTRIE

Comment protéger les emplois et l'économie régionale

C'est sur le thème *Comment protéger nos emplois et l'économie de notre région* que le Conseil régional FTQ-Estrie a tenu son congrès triennal, les 23 et 24 septembre à Sherbrooke.

De lourdes menaces pèsent, en effet, sur les emplois et l'économie de tout le Québec, bien sûr, mais de l'Estrie tout particulièrement : la mondialisation et la délocalisation de la production qui s'ensuit; les nouvelles règles favorisant les importations dans des secteurs comme le textile et le vêtement; les innovations technologiques qui facilitent les transferts à l'étranger d'activités de fabrication ou de services; la hausse du cours du dollar canadien par rapport au dollar américain; sans oublier nos propres modes de consommation, de plus en plus sensibles à la tentation « du plus bas prix », comme l'illustre le phénomène Wal-Mart.

C'est sur ces menaces, mais plus encore sur les moyens à notre disposition pour y faire face, qu'ont porté les débats des congressistes, alimentés aussi par les réflexions de plusieurs invités.

À la veille du congrès de la FTQ, l'action syndicale et les façons d'adapter notre rapport de force avec les employeurs et les gouvernements ont, évidemment, été au cœur des discussions.

La FTQ demeure solidaire avec Haïti

DEPUIS LA FIN DU RÉGIME DUVALIER, EN 1986, HAÏTI N'A PAS CONNU DE PÉRIODE DE STABILITÉ PROPRE À BÂTIR UNE VÉRITABLE DÉMOCRATIE. LES CRISES POLITIQUES NE CESSENT DE SE MULTIPLIER. PRIVÉ DE GOUVERNEMENT, LE PAYS SE RETROUVE DANS UN ÉTAT DE DÉLABREMENT INCROYABLE. LES INFRASTRUCTURES ET LES SERVICES PUBLICS SONT QUASI INEXISTANTS OU EN PANNE.

C'est dans cet environnement politique et économique extrêmement difficile que le jeune mouvement syndical haïtien se développe. Et malgré les défis considérables qu'il doit relever, force est de constater qu'il fait preuve d'une grande détermination à rester bien vivant.

Pourtant, l'absence de centrales syndicales et de personnes-ressources compétentes l'empêche de s'épanouir comme il se doit. Devant ce constat, et surtout par respect pour le courage et la détermination des syndicalistes haïtiens, nous nous devons de les accompagner dans leur lutte.

Au-delà de la désolation...

Aujourd'hui plus que jamais, les syndicats haïtiens ont besoin de notre soutien pour continuer la lutte vers une société de justice et de respect des droits humains. C'est dans cet esprit que la FTQ, conjointement avec plusieurs de ses syndicats affiliés (SCEP, STTP, TCA) ainsi qu'avec le Plan Nagua, une ONG de Québec, poursuit le projet de renforcement du mouvement syndical haïtien.

C'est en 2002, à la suite d'une analyse de la situation, que les partenaires québécois décident de donner une nouvelle dimension au projet en déléguant deux personnes en Haïti pour

une période de six mois. Leur mandat consistait à évaluer les besoins organisationnels et à établir un dialogue entre les divers partenaires avec lesquels la FTQ avait déjà collaboré. L'un des premiers objectifs de la mission consistait à apporter un meilleur soutien technique au programme de formation déjà en place et à assurer un encadrement répondant aux besoins des membres des syndicats.

L'espoir

C'est ainsi que Robert Groulx, vice-président de la section locale 84Q du SCEP et Odette Gagnon, son ex-présidente, relèvent le défi entre octobre 2002 et avril 2003. Pendant ces 6 mois, ils ont travaillé sur le terrain à identifier les syndicats «réels». Certaines organisations prétendent être des confédérations nationales. Après évaluation, on se rend compte qu'elles sont composées de dirigeants autoproclamés et sans membre à la base. C'est en établissant de solides liens de confiance qu'il a été permis de mieux comprendre les difficultés et de connaître les besoins pour éventuellement en arriver à assurer un suivi solide.

Comme le mentionne le confrère Robert Groulx, «... nous avons formé, encadré et soutenu les hommes et les femmes qui dirigent ces syndicats. De plus, l'attention accordée à la formation des membres de la base a eu pour effet de les amener à réaliser l'importance de se regrouper et de prendre conscience que la force de la solidarité syndicale, lorsque bien utilisée, est source de changement. Il est réjouissant de constater que la formation reçue est mise en application.»

Un retour

Une courte mission de deux semaines a de nouveau eu lieu en juillet dernier pour réévaluer le projet, après le

départ du président Aristide. «Ces syndicalistes ont beaucoup de courage et de volonté. À nous de leur apporter le soutien technique et financier adéquat, avec l'espoir qu'un jour nous les verrons voler de leurs propres ailes. Comme Rome ne s'est pas bâtie en un jour, il faut donner au mouvement syndical haïtien le temps nécessaire», conclut la consœur Gagnon.



Des militants et militantes du Syndicat des postiers d'Haïti ont reçu la formation «Mon syndicat» de la part d'Odette Gagnon et Robert Groulx (à l'extrême droite), en mission pour la FTQ.

Des efforts pour enrayer les ateliers de misère

LES DIFFÉRENTES CAMPAGNES MENÉES DEPUIS QUELQUES ANNÉES PAR DES GROUPES D'ACTIONNAIRES OU DE DÉFENSE DES DROITS ET VISANT À LUTTER CONTRE LES ATELIERS DE MISÈRE COMMencent À PORTER FRUITS.

Depuis mai dernier, la Compagnie de la Baie d'Hudson semble avoir décidé de se positionner comme un leader dans la lutte contre les ateliers de misère, a rapporté le *Globe and Mail*.

Dans le cadre d'un pacte sur l'approvisionnement éthique international, les détaillants auraient accès à des informations confidentielles qui leur permettraient de choisir des fournisseurs respectueux de leurs normes éthiques. La Compagnie de la Baie d'Hudson s'attend à ce que trois importantes associations de détaillants signent l'accord d'ici quelques mois.

Reebok aussi

En avril dernier, Reebok est devenue la première compagnie à obtenir une accréditation de la *Fair Labor Association* (FLA), un organisme de certification sociale. Le programme de Reebok vise à implanter un rigoureux code de conduite dans les usines qui fabriquent des chaussures pour l'entreprise. L'an prochain, Reebok tentera de faire accréditer un programme équivalent pour les ateliers de confection de vêtements portant la marque de l'entreprise. L'accréditation est réévaluée à tous les deux ans.

Les entreprises qui adhèrent à la FLA doivent respecter son code de conduite concernant le travail forcé, le harcèlement, la discrimination, la santé et la sécurité, la liberté d'association et

le droit de négocier collectivement, les salaires et bénéfices, la rémunération des heures supplémentaires, les horaires de travail, etc.

Et Gap

Après deux années de dialogue avec des investisseurs éthiques, Gap a publié son premier rapport sur les conditions de travail dans ses ateliers à l'étranger. Apparemment décidée à rehausser son image, Gap est devenue membre de l'Initiative d'éthique commerciale (*Ethical Trading Initiative*, ETI) et s'est engagée à favoriser l'ouverture d'un atelier de confection indépendant et syndiqué au El Salvador.

Le rapport fait état des conditions de travail dans les quelque 3000 ateliers de confection de Gap répartis dans une cinquantaine de pays. Il précise que «rares sont les ateliers, s'il y en a, qui respectent totalement et en permanence»

le code de conduite de l'entreprise, qui interdit notamment le travail forcé et celui des enfants. Le nombre excessif d'heures travaillées par semaine (souvent au-delà de 60) et les salaires inférieurs au seuil légal comptent parmi les principales infractions relevées. La chaîne de prêt-à-porter a d'ailleurs précisé qu'en raison des violations persistantes de son code, elle a mis fin à ses relations d'affaires avec 136 ateliers en 2003.

Le rapport de Gap a reçu un bon accueil de la part d'un groupe d'investisseurs éthiques états-uniens et d'une organisation non gouvernementale canadienne, le *Maquila Solidarity Network* (MSN) qui, bien qu'ayant émis quelques réserves, a apprécié sa transparence.

Source : Coalition québécoise contre les ateliers de misère, Bulletin d'information, juin 2004 et Groupe Investissement responsable.



Des membres de l'Association des chauffeurs indépendants du développement du tourisme en ateliers. Les deux formateurs haïtiens sont encadrés par la FTQ.

Fermeture de l'usine Gildan au Honduras

En juillet dernier, la compagnie montréalaise Gildan (vêtements de sport) a annoncé la fermeture de son usine du Honduras, au centre d'allégations de pratiques antisyndicales depuis plusieurs années. Ces allégations portaient plus particulièrement sur les congédiements de militants syndicaux survenus à l'automne 2002 et 2003.

Le refus de la compagnie de procéder à une enquête indépendante afin de faire la lumière sur ces allégations a poussé l'ONG canadienne *Maquila Solidarity Network* à déposer deux plaintes: d'abord, auprès de la *Fair Labor Association*, une organisation à laquelle Gildan a adhéré en octobre 2003; puis, auprès du *Workers Right Consortium*.

Les résultats des deux enquêtes ont souligné plusieurs violations relatives à la liberté d'association, aux heures travaillées, aux salaires, au harcèlement, à la santé-sécurité, ainsi qu'aux femmes et aux parents.

La vision antisyndicale de Gildan aurait joué un rôle significatif dans la fermeture de l'usine, privant ainsi plusieurs centaines de familles de leur gagne-pain.

Rappelons que le Fonds de solidarité FTQ avait annoncé le retrait de sa participation dans Gildan pour des motifs semblables, en novembre 2003, en conformité avec son code de conduite international.

Pourquoi la FTQ

LA FTQ NE S'EST JAMAIS ENFERMÉE DANS UN CARCAN IDÉOLOGIQUE, SE CONCENTRANT PLUTÔT SUR LA DÉFENSE DE SES MEMBRES SUR LE TERRAIN, QUELLES QUE SOIENT LEUR CONDITION OU LEURS OPINIONS. MALGRÉ SA TAILLE - QUI FAIT DE NOTRE CENTRALE UNE ORGANISATION INCONTOURNABLE DANS TOUS LES DÉBATS DE SOCIÉTÉ AU QUÉBEC - LA FTQ ET SES SYNDICATS AFFILIÉS DANS LA SANTÉ SE SONT DOTÉS DE STRUCTURES À LA FOIS SOUPLES ET À L'ÉCOUTE DES PRÉOCCUPATIONS DES MEMBRES. DANS NOS STRUCTURES À ÉCHELLE HUMAINE, TOUT LE MONDE PEUT S'EXPRIMER DANS LE PLUS GRAND RESPECT.



JOCELYN VINCENT / AMITA

Au fil des ans, la grande diversité de nos effectifs a fait de la FTQ un modèle de respect et de solidarité entre les secteurs privé et public. Mais surtout, la FTQ se caractérise dans l'univers social et économique québécois par son pragmatisme, sa capacité de représentation auprès des décideurs politiques ou administratifs, son expertise dans la défense de ses membres en santé et sécurité du travail, en relations de travail, en négociation, etc.

Dans la santé et les services sociaux, les membres de la FTQ, qu'ils soient préposés aux bénéficiaires, éducatrices, aides en alimentation, infirmières auxiliaires, secrétaires ou peu importe la fonction, s'identifient à leur centrale et savent qu'ils peuvent compter très concrètement

sur leurs consoeurs et confrères du secteur privé. Cette solidarité se manifeste non seulement par des résolutions de congrès mais aussi et surtout à l'occasion de mobilisations, comme celles initiées par la FTQ contre les politiques antisyndicales et antisociales adoptées sous le bâillon par le gouvernement libéral à l'automne 2003.

Contrairement aux prétentions de certains patrons et du gouvernement, cette solidarité de tous les membres de la FTQ, du privé comme du public, contre la soustraction de *cheap labor*, contre la privatisation des services publics, contre l'imposition arbitraire d'unités syndicales, prouve hors de tout doute que les préoccupations des travailleurs et travailleuses de la santé ne relèvent pas du corporatisme mais consti-

tuent des enjeux partagés par l'ensemble de la société québécoise. Nous sommes profondément convaincus que c'est en améliorant les conditions de travail que nous pourrions améliorer la qualité des services de santé à la population, que nous pourrions créer un environnement de travail respectueux à la fois des travailleurs et des bénéficiaires.

Le gouvernement Charest a arbitrairement imposé la présente campagne d'allégeance syndicale dans la santé et les services sociaux. La FTQ est prête à accueillir tous les travailleurs et toutes les travailleuses voulant disposer d'un rapport de force solide, fondé sur le respect et la diversité.

En toute solidarité,
Henri Massé
Président

NÉGOCIATIONS

LES OFFRES DU GOUVERNEMENT SUSCITENT L'INDIGNATION

INDIGNATION. LE MOT EST SANS DOUTE FAIBLE POUR DÉCRIRE LE RESENTIMENT EXPRIMÉ PAR LE FRONT COMMUN FTQ-CSQ-CSN APRÈS AVOIR REÇU, LE 18 JUIN DERNIER, LES OFFRES MONÉTAIRES DU GOUVERNEMENT DANS LE CADRE DE LA RONDE DE NÉGOCIATIONS DANS LES SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC. LES MEMBRES DE LA COORDINATION FTQ¹ ONT UNANIMEMENT DÉCRIÉ CETTE OFFRE.

En tout et partout, c'est une enveloppe de 12,6 % que le gouvernement entend consacrer à l'ensemble des modifications des conditions de travail, qu'il s'agisse des salaires, des régimes de retraite et

d'assurances et des autres avantages sociaux, des demandes particulières aux différents secteurs (santé, éducation, fonction publique) ou encore du dossier de l'équité salariale. Mais aussi, cela englobe l'ensemble du corps public: syndiqués et non syndiqués, juges, médecins, députés, etc.

Précédent

Dans l'offre, qui couvre six années - un précédent -, 6 % sont déjà réservés aux salaires (2 % pour chacune des années 2006, 2007 et 2008) et l'autre tranche de 6,6 % devra combler TOUT le reste! On peut à toutes fins utiles parler de gel salarial pour les années 2004, 2005 et 2009. Les conventions collectives dans le secteur public ont jusqu'ici été d'une durée de trois ans.

En décembre 2003, le Front commun a déposé en décembre 2003 ses demandes salariales: 4,5 % à compter d'octobre 2003, 4 % à compter de janvier 2005 et 4 % en janvier 2006. Des demandes somme toute raisonnables, compte tenu du retard accusé par les secteurs public et parapublic par rapport au privé, de l'évolution du coût de la vie et de la croissance économique.

Les syndicats de la FTQ ont déposé leurs demandes aux tables appropriées et on attend une convocation des employeurs pour amorcer le processus des négociations.

1. La coordination FTQ est formée du Syndicat des employés-es professionnels et de bureau, du Syndicat canadien de la fonction publique, du Syndicat québécois des employées et employés de service, section locale 298, ainsi que de l'Union des employés-es de service, section locale 800.

LA LOI 30... LA LOI DE L'IMPOSITION

Lorsque Jean Charest a annoncé ses intentions de réformer le système de santé, les syndicats de la FTQ-Santé ont déclenché une mobilisation hors du commun. À la FTQ, nous avons une solide tradition de syndicats industriels qui regroupent tant les travailleuses et travailleurs de la buanderie ou de l'alimentation, que des soins directs ou des bureaux dans les divers établissements du réseau de la santé et des services sociaux.

Avec sa loi 30, le gouvernement sème la division et déchire des milieux de travail où nos membres, peu importe leurs fonctions, se côtoient souvent depuis des dizaines d'années, échangent sur leurs problèmes, se soutiennent mutuellement. C'est à cette solidarité et à cette tradition d'entraide que le gouvernement s'est attaqué arbitrairement.

La loi 30 impose le regroupement - au sein des établissements - des travailleuses et travailleurs sous quatre catégories d'emploi qu'ils n'ont pas choisies ni négociées. Ces catégories constitueront les nouvelles unités d'accréditation syndicales. Certains regroupements émaneront même d'une fusion de plusieurs centres.

Au moment d'écrire ces lignes, la requête des syndicats de surseoir à l'application de la loi 30 ayant été rejetée par les tribunaux, des votes d'allégeance syndicale ont débuté dans les établissements visés par la loi. Ces votes se tiendront en diverses étapes de l'automne 2004 à l'été 2005.

Des militants et militantes de longue date, qui ont renouvelé année après année leur adhésion à leur syndicat et qui ont fait du militantisme un projet de vie, se retrouveront dans une autre centrale sans avoir eu leur mot à dire, à cause de la prépondérance du nombre. Pourtant, l'appartenance syndicale n'est pas un mot vide de sens. Perdre cette appartenance peut devenir lourd de conséquences pour une personne militante.



Fédération
des travailleurs
et travailleuses
du Québec

FTQ

La FTQ et ses syndicats affiliés sont au cœur des débats et des luttes :

- ▼ Pour un financement adéquat du réseau de la santé et des services sociaux québécois;
- ▼ Pour le maintien d'un système public, universel, gratuit et accessible;
- ▼ Pour des conditions de travail garantissant des services de qualité.

La FTQ, la plus grande centrale syndicale québécoise, représente plus d'un demi-million de membres dont près de 50 000 dans la santé et les services sociaux.



**La FTQ, une vraie force
en action pour tout le monde
DANS LA SANTÉ ET LES
SERVICES SOCIAUX**



Protéger la main-d'œuvre migrante

DANS LE MONDE ENTIER, DES MILLIONS DE PERSONNES QUITTENT LEUR PAYS D'ORIGINE POUR ALLER TRAVAILLER À L'ÉTRANGER. LES MIGRATIONS INTERNATIONALES DE MAIN-D'ŒUVRE CONSTITUENT UN DES PHÉNOMÈNES MARQUANTS DE LA MONDIALISATION ET ONT UN IMPACT IMPORTANT SUR L'ÉCONOMIE MONDIALE.



Les membres de la délégation syndicale canadienne à l'OIT, en juin 2004 : David Onyalo, CTC; Reg Anstey, TCA; Lola LeBrasseur, FTQ; Josée Roy, CSN; Barbara Byers, vice-présidente CTC.

Faire appel à des travailleuses et travailleurs migrants est devenu de plus en plus courant. Dans de nombreux pays, on embauche du personnel étranger non seulement pour occuper des emplois qualifiés, comme dans le secteur des technologies de l'information, mais aussi et surtout pour travailler à des postes de faible qualification et mal rémunérés dans l'agriculture, les services de nettoyage et d'entretien, la construction, les emplois domestiques, les soins de santé ou encore l'industrie du sexe. En d'autres termes, les travailleuses et travailleurs migrants sont souvent contraints de prendre les emplois «trois-D»: désagréables, dangereux et difficiles.

Il nous faut donc des politiques internationales pour réglementer et gérer les

flux migratoires de telle façon qu'ils favorisent le développement des pays d'origine et des pays d'accueil et qu'ils contribuent à la prospérité des travailleurs migrants eux-mêmes.

La conférence de juin 2004

C'est là qu'entrent en jeu les travaux de la Conférence internationale du travail qui ont porté, en juin dernier, sur les questions suivantes: la mise en valeur des ressources humaines; les conditions de travail dans le secteur de la pêche; les travailleurs et travailleuses migrants.

La discussion générale sur la migration, bien que difficile, constitue un succès majeur pour les représen-

tants syndicaux à la conférence. Cette discussion a en effet abouti à un large consensus tripartite sur un plan d'action pour assurer un juste traitement de la main-d'œuvre migrante dans l'économie mondiale. De plus, l'Organisation internationale du travail (OIT) devra développer un cadre multilatéral de gestion fondé sur les droits de la main-d'œuvre migrante.

On peut se réjouir du nouveau plan d'action sur les migrations adopté à cette conférence annuelle tripartite de l'OIT. Toutefois, les syndicats s'inquiètent du fait que trop peu de pays ont ratifié les conventions pour protéger les travailleurs migrants.

Saviez-vous que ?

Créée en 1919, l'OIT met au point des conventions et des recommandations qui définissent les normes minimales à respecter dans les domaines de son ressort: liberté syndicale, droit d'organisation et de négociation collective, abolition du travail forcé, égalité des chances et de traitement.

Pour fonctionner, l'OIT dispose de trois institutions principales qui intègrent le principe de base de l'Organisation, le tripartisme (gouvernements, employeurs, travailleurs). Il s'agit de la Conférence internationale du travail, du Conseil d'administration et du Bureau international du travail.

À chaque année, au mois de juin, les États membres de l'Organisation internationale du travail se réunissent à la Conférence internationale du travail. Chaque pays est représenté par des délégués gouvernementaux, syndicaux et patronaux qui travaillent en commission pour élaborer les normes internationales du travail adoptées ensuite en plénière. Ils adoptent aussi des résolutions pour orienter la politique générale et les activités de l'OIT, celles de promouvoir la justice sociale et les droits de la personne.

Le Canada y envoie des délégations tripartites dirigées par le ministre fédéral du Travail. En juin dernier, la conseillère syndicale Lola LeBrasseur, responsable du dossier des personnes immigrantes, y a représenté la FTQ.



L'édifice du Bureau international du travail à Genève.

On estime à 175 millions le nombre de personnes qui, en 2000, vivaient en dehors de leur pays d'origine ou de citoyenneté. Environ 86 millions d'entre elles sont des travailleuses et travailleurs migrants ou immigrés économiquement actifs, y compris les réfugiés. Les femmes représentent désormais 49% de la population migrante au niveau mondial.

LES DROITS SYNDICAUX BAFOUÉS PARTOUT

LES DROITS SYNDICAUX CONTINUENT D'ÊTRE BAFOUÉS PARTOUT DANS LE MONDE. S'ILS LE SONT AU QUÉBEC, IMAGINONS LA SITUATION DANS LES PAYS OÙ LA DÉMOCRATIE EST FRAGILE SINON INEXISTANTE ! LE DERNIER RAPPORT DE LA CONFÉDÉRATION INTERNATIONALE DES SYNDICATS LIBRES (CISL), LA GRANDE CENTRALE À LAQUELLE LA FTQ EST AFFILIÉE, NOUS TRACE UN PORTRAIT DÉSOLANT MAIS QU'IL EST IMPORTANT DE METTRE EN LUMIÈRE.

L'assassinat de 129 syndicalistes et la recrudescence de menaces de mort, d'incarcérations et d'agressions physiques attestent de la persistance des attaques contre les droits syndicaux dans le monde durant l'année 2003.

Les attaques viennent autant des employeurs que des législateurs. Désireux de s'assurer les bénéfices à court terme que leur offre le marché global, les gouvernements voient dans les syndicats un obstacle à leur développement économique.

En Ouganda, par exemple, le président Museveni a publiquement reconnu le licenciement massif de travailleurs du textile en grève au motif que leur «action ferait fuir les investisseurs». Au Venezuela, 19 000 travailleurs du pétrole ont été licenciés pour avoir pris part à une grève générale. En Asie, plus de 300 000 travailleurs et travailleuses ont perdu leur emploi pour avoir participé à des activités syndicales.

Des chiffres qui, indique le rapport, sont certainement très en deçà de la réalité tant le climat d'intimidation qui règne dans de nombreux pays alimente la peur.

Toujours aussi dangereuse

Montrée du doigt année après année, la Colombie est toujours l'endroit le plus dangereux sur terre pour un syndicaliste. Quarante-deux personnes y ont été tuées en raison de leurs activités syndicales. Les membres des familles de syndicalistes sont également de plus en plus victimes de violence. Quelque 95 % des cas rapportés restent impunis et ne font même pas l'objet d'une véritable enquête. Alors que de plus en plus de femmes rejoignent les syndicats, le rapport note l'augmentation du nombre de femmes victimes d'attaques.

Le Moyen-Orient reste la région où les droits syndicaux sont les plus restreints, avec toutefois quelques améliorations. À Oman, par exemple, les travailleurs sont maintenant

autorisés à former des comités représentatifs et les Émirats arabes unis ont rédigé un projet de loi pour la création d'une fédération nationale du travail. Les Irakiens ont commencé à s'organiser, marquant la fin de la répression syndicale radicale du régime de Saddam Hussein. Des élections démocratiques de représentants syndicaux se sont tenues sur les lieux de travail, pour la première fois en 35 ans.

Canada et États-Unis sur la sellette

Le rapport fait aussi état des limitations des droits syndicaux au Canada et aux États-Unis. Il cite certaines législations provinciales qui restreignent des droits fondamentaux des travailleurs et travailleuses du secteur public ou qui excluent les travailleurs agricoles et horticoles.

Les campagnes anti-syndicales se poursuivent sans relâche aux USA. Environ 75 % des employeurs recrutent des consultants spécialisés en lutte antisyndicale. Les pratiques anti-syndicales d'entreprises comme Wal-Mart sont consignées.

Les chiffres sont alarmants: quelque 25 millions de travailleuses et de travailleurs américains du privé, tout comme 6,9 millions de salariés des différents niveaux de gouvernements, n'ont pas le droit de négocier leurs salaires, horaires et conditions de travail.

La CISL représente plus de 151 millions de travailleurs dans 233 organisations affiliées de 152 pays et territoires. La CISL est également membre de la fédération Global Unions: <http://www.globalunions.org>.

Maryse Blanchet reçoit le prix *Équité* de la FTQ

POUR UNE SIXIÈME ANNÉE CONSÉCUTIVE, LA FTQ S'EST ASSOCIÉE AU CONCOURS CHAPEAU, LES FILLES! EN SOUTIEN AUX FEMMES DANS DES EMPLOIS TRADITIONNELLEMENT MASCULINS.



La FTQ contribue à deux prix *Équité* de 2 000 \$ chacun pour les volets formation professionnelle et formation technique du concours, ainsi qu'à une bourse d'excellence pour le secteur universitaire. Ces contributions s'ajoutent à un montant de 5 000 \$ consenti par la FTQ pour faire connaître le concours dans les écoles, collèges et universités et encourager la participation des

jeunes filles et des femmes dans toutes les régions du Québec.

Sortir de la précarité

Les prix *Équité* de la FTQ sont accordés à des travailleuses qui ont connu des situations précaires d'emploi et qui ont décidé de se diriger ou de se réorienter vers des emplois d'avenir. C'est le cas de Maryse Blanchet, élève en Électromécanique des systèmes automatisés, qui a remporté le prix pour le volet «formation professionnelle».

Après avoir complété son secondaire en 1986, Maryse a occupé divers emplois, ce qui l'a conduite à découvrir son intérêt pour le milieu industriel. Après avoir poursuivi des études en relations industrielles, puis en gestion des opérations et de la production (HÉC) tout en travaillant, elle a finalement opté pour l'électromécanique des systèmes automatisés, «un métier où je vais utiliser autant ma logique, mon esprit d'analyse que mes habiletés manuelles. Je vais poser des diagnostics pour identifier les problèmes d'équipements automatisés et trouver les causes exactes. Je peux



PHOTOS SERGE JONGUÉ

«Je me suis promenée longtemps avant de trouver ma place. J'ai choisi un métier non traditionnel pour avoir une meilleure sécurité d'emploi et de meilleures conditions de travail parce qu'elles sont encore plus précaires pour les femmes. C'est sûr que je préférerais un emploi syndiqué.»

Un témoignage d'appréciation

Une des trois lauréates de la FTQ cette année, Geneviève Toussaint de Québec, a écrit une lettre de remerciements au secrétaire général, René Roy. Elle poursuit des études de maîtrise en génie mécanique. Voici quelques extraits de son témoignage.

«Je suis la benjamine d'une famille composée de trois filles. Le défi d'étudier dans un domaine majoritairement masculin était donc de taille... Je travaille maintenant depuis deux ans comme assistante de recherche. Au fil des années, j'ai découvert que persévérer jusqu'à l'accomplissement est devenu ma principale motivation... J'ai été honorée de recevoir cette bourse.»

travailler dans l'entretien des bâtiments (ascenseurs, ventilation, climatisation), les hôpitaux, le métro, les chaînes de production. J'ai la théorie et la pratique dans le même métier.»

Membre du SCEP

Maryse Blanchet est sûrement polyvalente, elle qui travaillait et étudiait tout en s'impliquant sur le plan syndical. Eh oui ! De 1995 à 1998, elle a travaillé à Trois-Rivières, sa ville natale, chez *Fruit of the Loom*, qui a malheureusement fermé ses portes depuis. C'est là qu'elle a fait ses premiers pas dans le syndicalisme à la section locale du Syndicat des communications, de l'énergie et du papier (SCEP-FTQ).

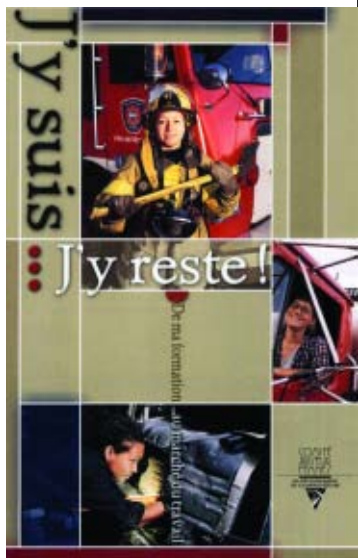
«J'ai suivi le cours de déléguée syndicale, ce qui m'a permis d'approcher les membres et de les aider. J'ai aussi participé à une négociation. J'ai trouvé ce travail exigeant mais très valorisant.»

Dans la jeune trentaine, Maryse Blanchet constate que les jeunes ont des images préconçues du syndicalisme, positives ou négatives, sans chercher à vérifier si elles sont conformes à la réalité. Avec sa courte expérience syndicale, elle aime bien remettre les pendules à l'heure à l'occasion.

Un autre outil pour les femmes du non-traditionnel

Le Comité aviseur Femmes en développement de la main-d'œuvre vient de publier la deuxième édition du guide *J'y suis... j'y reste!*, à l'intention des filles et des femmes qui optent pour un métier traditionnellement occupé par les hommes. La FTQ participe activement aux travaux de ce comité d'Emploi-Québec.

Le nouveau guide est facile à consulter, rempli de conseils, truffé de citations inspirantes et de références utiles. On peut le consulter en ligne au www.ftq.qc.ca/femmes ou encore le commander : en appelant au (514) 954-0220 et en appuyant sur * 244; en écrivant à c-aviseur-femmes@ciaft.qc.ca.



Les PPP : une voie dangereuse pour le Québec

LES PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ (PPP) OCCUPENT UNE PLACE CENTRALE DANS L'ORIENTATION QUE VEUT DONNER LE GOUVERNEMENT AU RENOUELEMENT DES INFRASTRUCTURES ET À LA FOURNITURE DES SERVICES PUBLICS. IL EST PROPOSÉ DE DONNER À L'ENTREPRISE PRIVÉE UN RÔLE CONSIDÉRABLEMENT ACCRU DANS LA CONCEPTION, LA RÉALISATION, LA GESTION ET LA PRESTATION DES SERVICES PUBLICS.

Mais plutôt que de proposer à la population du Québec un véritable débat sur une question aussi décisive pour l'avenir de la société québécoise, le gouvernement Charest a choisi, une fois de plus, de nous placer devant les faits accomplis. On a décidé de créer une Agence des partenariats public-privé chargée de la mise en œuvre des PPP.

Le gouvernement a invité plusieurs intervenants, dont la FTQ, à se prononcer en octobre sur le fonctionnement et les pouvoirs de cette agence. La FTQ en profitera pour interroger le gouvernement sur ses véritables intentions et pour remettre en question le bien-fondé de cette orientation.

Unanimes, les membres du Bureau de la FTQ se sont prononcés pour le retrait du projet de loi créant l'Agence et pour l'organisation d'une vaste consultation sur la place du secteur public et sur son aptitude à répondre aux besoins de la population du Québec.

L'expérience britannique nous alerte

Le gouvernement Charest se gargarise de l'exemple britannique pour tenter de justifier son projet. Pourtant, l'expérience britannique démontre à quel point cela peut mener au désastre. Pensons seulement au cas du rail où on s'est honteusement

moqué de la sécurité publique. Au moins six accidents graves ont eu lieu depuis l'entrée en scène de l'entreprise privée, en 1997, faisant 60 morts et plusieurs centaines de blessés. Cette situation met en évidence de sérieux manquements à la sécurité et à l'entretien des systèmes.

Plutôt que d'adhérer à une opération qui ne sera sans doute profitable qu'à l'entreprise privée, au détriment de la qualité des services, de la santé et du bien-être de la population, sans parler des conditions de travail des salariés concernés, la FTQ réclame un débat public et démocratique.

Une agence toute-puissante

Manque de transparence, absence de règles d'éthique, abdication du gouvernement face à ses responsabilités, voilà les premiers mots qui nous sont venus à la lecture du projet de loi.

Tout indique que le gouvernement entend porter un coup décisif au secteur public en se cachant derrière une agence aux pouvoirs quasi illimités. En faisant cela, l'État abandonne une part significative de son pouvoir politique et économique.

Le mémoire de la FTQ sera disponible sur le portail dès sa présentation en commission parlementaire au www.ftq.qc.ca/documentation.

Le cas de l'Ontario

En Ontario, en 1999, le premier ministre Mike Harris annonçait que la vente d'un tronçon de 108 km de l'autoroute 407 à un consortium privé pourrait générer des hausses dans la tarification des péages. Faute de réglementation sur les tarifs, l'entrepreneur s'en est donné à cœur joie. En cinq ans, les droits de péage ont bondi de 200 %. Depuis, les plaintes n'ont cessé de se multiplier à l'égard des hausses effarantes de tarifs et du mauvais fonctionnement du système électronique de perception. Le gouvernement McGuinty est maintenant en appel d'un jugement arbitral qui vient d'accorder au consortium privé le droit de hausser les tarifs sans autorisation de la province pour la durée du contrat, soit... 99 ans! Cette situation vient même d'envenimer les relations diplomatiques entre le Canada et l'Espagne d'une part (le gouvernement espagnol soutenant l'entreprise espagnole *Grupo Ferrovial SA*, partie au contrat pour près des deux tiers) et entre l'Union européenne et le Canada d'autre part, relativement à la conclusion d'un nouvel accord commercial.



IL Y A QUARANTE ANS, LE 20 OCTOBRE 1964

Le premier président de la FTQ, Roger Provost, meurt à 53 ans

LE MARDI 20 OCTOBRE 1964, ROGER PROVOST, LE PREMIER PRÉSIDENT DE LA FTQ, S'ÉTEINT À L'HÔPITAL MAISONNEUVE DE MONTRÉAL. IL Y AVAIT ÉTÉ ADMIS LE MERCREDI PRÉCÉDENT À LA SUITE D'UNE CRISE CARDIAQUE.

Il laisse de lui une image ambiguë : trop à gauche pour certains, trop conciliant pour d'autres. On l'aime ou on ne l'aime pas. C'est pourtant à Roger Provost que l'on avait confié, en 1957, la présidence de la toute nouvelle Fédération des travailleurs du Québec, avec les réconciliations parfois difficiles à réaliser entre les anciens de la Fédération du travail du Québec (CMTQ), qu'il présidait depuis 1950, et les jeunes concurrents syndicaux de la Fédération des unions industrielles du Québec (CCT).

Roger Provost s'y est donné à plein. On le connaît mal parce qu'on le connaît peu. «Il a rendu l'âme, bien sûr, dans un lit d'hôpital. Mais ce qu'on ignore généralement, et que les travailleurs du Québec ont le droit de savoir, c'est que, quelques jours auparavant, il s'était rendu à Saint-Jean, en pleine crise cardiaque, pour y louer un bureau au nom des Ouvriers unis des textiles d'Amérique (aujourd'hui le SVTI-FTQ), et qu'il avait dû, étant incapable de conduire sa voiture, se faire accompagner par un de ses collaborateurs. Il était hospitalisé à son retour à Montréal.» (*Le Monde ouvrier*, novembre 1964).

Enfant de la Crise

Roger Provost est un «enfant de la Crise». Né à Montréal en 1911, il fait des études au Collège de Saint-Jean et obtient son baccalauréat ès-arts de l'Université de Montréal en 1930. Mais les «jobs» sont rares, même avec un diplôme.

Employé de banque durant quatre ans, journaliste durant un an à *L'Illustration*, inspecteur d'assurances pendant 10 ans..., il faut bien manger. Il devient président des Jeunesses réfor-

mistes dans les années 1930. Après la guerre, il est élu secrétaire du CCF (ancêtre du NPD) et devient proche collaborateur de Me Guy-Merrill Desaulniers, le chef du parti au Québec.

En 1942, il participe activement à l'organisation syndicale des employés de banque. Cinq ans plus tard, il devient représentant de l'Union des chapeliers puis de celle du sac à mains, dirigée par l'influent social-démocrate juif Maurice Silcoff. C'est Roger Provost qui offre son premier emploi de syndicaliste à un jeune homme prometteur, Fernand Daoust, frais émoulu de



l'université, contre des tickets de tramway, à ce qu'on raconte.

En 1952, Roger Provost devient représentant des Ouvriers unis des textiles d'Amérique (OUTA) afin de restructurer le syndicat après l'expulsion des dirigeants communistes. Il en devient directeur canadien en 1953 et vice-président international en 1954.

Une fière chandelle

«Ce que le public ignore également, et que les travailleurs doivent savoir, c'est que le président Provost n'a jamais touché un cent de salaire de la FTQ. Il était rémunéré, à titre de directeur canadien, par les OUTA, un syndicat relativement petit et pauvre auquel le syndicalisme québécois doit une fière chandelle.»

Élu secrétaire du Conseil des métiers et du travail de Montréal (CMTM) en



Fernand Daoust et Roger Provost, lors d'une assemblée du NPD, en 1962. Sur le mur, on voit l'affiche du chef du parti, Tommy Douglas.

1948, il était devenu deux ans plus tard président de la Fédération du travail du Québec. Son père, Euclide, avait également été secrétaire du CMTM. Et curieusement, son père fut l'un des fondateurs et le premier secrétaire du Cercle Léon XIII,

qui donna naissance aux premiers syndicats catholiques et nationaux.

Roger Provost s'est fait le défenseur de l'autonomie canadienne et québécoise au sein des syndicats internationaux. Il a également obtenu pour la FTQ un statut privilégié au sein du Congrès du travail du Canada dans les domaines de la syndicalisation et de l'éducation syndicale.

Projet de loi 54

Peu de temps avant sa mort, il s'était activement impliqué dans la grève au quotidien *La Presse* et dans la vaste campagne entreprise pour lutter contre le fameux projet de loi 54 sur le Code du travail. La FTQ avait alors tenu un congrès extraordinaire et adopté un vote de grève générale pour contrer le projet initial des libéraux.

«L'emprise qu'il exerçait sur les membres de la FTQ demeure aujourd'hui, pour ceux qui discutaient âprement sa personnalité et son action, un mystère complet (...). Pourtant, le confrère Provost n'hésitait pas à livrer à son entourage (...) le secret de sa réussite et de sa longévité syndicale. C'était bien simple : il rendait service à tout le monde, du plus puissant au plus humble. Bien rares étaient ceux qui n'avaient pas contracté à son endroit une dette de reconnaissance qui se traduisait par la volonté de lui accorder son vote.» (*Le Monde ouvrier*, novembre 1964).

Et le chroniqueur d'alors d'ajouter : «Le confrère Provost aimait les gens et aimait en être aimé. Cependant, il poussait ce besoin d'être aimé jusqu'au point où cela devenait parfois une faiblesse chez lui. Il acceptait difficilement que son action syndicale lui crée des adversaires, et encore moins des ennemis. C'est probablement ce qui l'a parfois conduit à adopter des attitudes conciliantes qui, en certaines circonstances, indisposaient tout le monde, à l'exception de ceux qui lui voulaient du mal.»

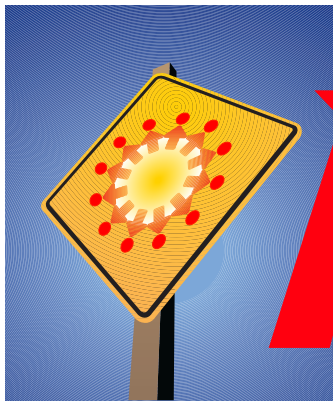
Mal connu, mal aimé ?

Mal connu et mal aimé, ce premier président de la FTQ? Pas pour longtemps encore. La Chaire Hector-Fabre d'histoire du Québec, créée en 2003 par l'UQAM, soutient les travaux de deux chercheurs portant sur Roger Provost et Philippe Vaillancourt – ce dernier fut directeur québécois du Congrès canadien du travail (CCT), puis du Congrès du travail du Canada (CTC).

La Chaire est surtout financée par la FTQ, la CSN la CSQ, le Mouvement Desjardins et la Fondation du Prêt d'honneur.

Le Vieux Gustave

PSSST ! Le Vieux Gustave vous le dit d'avance. Dans trois ans, en 2007, la FTQ fêtera ses 50 ans. Préparez les chandelles !



À la Source

BULLETIN DE LA FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DU QUÉBEC (FTQ) / SUPPLÉMENT AU MONDE OUVRIER, SEPTEMBRE-OCTOBRE 2004

FORMATION SYNDICALE : LA FTQ INNOVE TOUJOURS Un examen médical en direct

POUR UNE DEUXIÈME ANNÉE CONSÉCUTIVE, LES SERVICES DE L'ÉDUCATION ET DE LA SANTÉ-SÉCURITÉ DE LA FTQ ONT RÉALISÉ UN SÉMINAIRE PORTANT SUR UN EXAMEN MÉDICAL EN DIRECT. CETTE SESSION A EU LIEU DEVANT PLUS DE DEUX CENTS RESPONSABLES EN SANTÉ-SÉCURITÉ ET EN PRÉVENTION, LES 7 ET 8 JUIN 2004 À MONTRÉAL.



L'organisation audiovisuelle a été réalisée par Michel Matte, ex-conseiller au Service de l'éducation de la FTQ.

Pour réaliser un examen médical en direct, il faut un patient. Serge Dupond, membre de la section locale 510 des TCA et délégué à la prévention chez Pratt & Whitney, a accepté de servir de cobaye pour une deuxième fois. Il a été chaleureusement applaudi.

L'examen des problèmes dorsolombaires a été exécuté par le docteur Richard Lambert. Il a consisté à montrer comment un médecin spécialiste arrive à détecter les signes cliniques de ce type de pathologie. Un second objectif était d'apprendre les faiblesses de certains examens de spécialistes à la solde de plusieurs employeurs.

Surdité professionnelle

La seconde partie du séminaire a été consacrée à la compréhension de la surdité professionnelle avec l'audiologiste Tony Leroux. Son exposé a porté sur le fonctionnement de l'oreille et sur ses différentes pathologies.



Serge Dupond, membre de la section locale 510 des TCA, a bien voulu servir de cobaye pour une deuxième année. Il a été chaudement applaudi.

Le président Henri Masé a profité de l'occasion pour faire le bilan des actions de la FTQ face au gouvernement Charest pour préserver nos acquis sociaux et syndicaux.

À la fin du séminaire, les militants et militantes ont souligné l'excellent travail de Jean-Pierre Néron, conseiller au Service SST, qui participait à une dernière formation de la FTQ avant son départ à la retraite. Son confrère Jean Dussault a déclaré: «Compte

tenu de l'évaluation des délégués, il y aura une troisième session de formation en direct l'année prochaine.»

L'organisation audiovisuelle qui a permis aux délégués de voir en très gros plan les manipulations cliniques du médecin a été réalisée par Michel Matte, ex-conseiller au Service de l'éducation de la FTQ. Aujourd'hui, il a un bureau d'expertise et de production vidéo.

PHOTOS MICHEL MATTE

Formule Rand et santé-sécurité

Remise à la mode du jour par le récent Conseil général des jeunes libéraux, la contestation de la formule Rand (obligation pour tout employé de payer une cotisation syndicale) a suscité des débats passionnés. Au nombre des opinions émises, celle de M. Alain Brunel, consultant en hygiène, sécurité et conditions de travail, dans le quotidien *Le Devoir* du 3 septembre, est particulièrement intéressante quant au lien établi entre la formule Rand et la santé et sécurité du travail. En voici quelques extraits :

« (...) Les carences de représentation syndicale dans l'entreprise entraînent chez les salariés une méconnaissance fréquemment constatée du droit du travail. Or, de nombreuses enquêtes ont montré que les nouvelles pratiques d'organisation du travail (juste-à-temps, flexibilité, rotation des postes, etc.) occasionnent une pénibilité accrue du travail sur le plan tant physique que psychologique. En France, le nombre de maladies professionnelles pour troubles musculo-squelettiques a été multiplié par 16 de 1988 à 2000 et les accidents du travail sont repartis à la hausse depuis le milieu des années 1990.

« Il est scientifiquement établi que les indicateurs de santé publique sont fortement corrélés avec les conditions socioéconomiques dans lesquelles les personnes vivent et travaillent. Et il tombe sous le sens que l'absence de contre-pouvoirs syndicaux dans des environnements de travail plus pénibles ne peut que pousser à la hausse le nombre d'accidents du travail, de maladies d'origine professionnelle et de troubles de santé. Il découle de ces constats que des actions contribuant à renforcer les syndicats et à améliorer les conditions de travail aideraient le gouvernement Charest à respecter ses engagements en matière de santé publique ».

Croissance alarmante de la surdité

Entre 1991 et 1998, le taux d'incapacité liée à l'audition est passé de 3,1 % à 4,2 % dans la population adulte, selon un rapport de l'Institut de la statistique du Québec publié cet été. Outre le vieillissement, une des causes importantes de cette augmentation serait le bruit au travail. D'ailleurs, la progression de la dernière décennie serait la plus forte chez les 35 à 54 ans.

Cette progression de la surdité partielle ou complète chez les adultes contraste avec le taux chez les enfants qui a été stable durant la même période de référence de l'étude. Quelque 400 000 travailleurs et travailleuses seraient atteints de surdité professionnelle au Québec.

Tiré de SCFP *En bref*, 24 mai 2004.

UN SALARIÉ N'A PAS À PRÉCISER LA NATURE DE SA MALADIE

UN SALARIÉ N'A PAS À PRÉCISER LA NATURE DE SA MALADIE. C'EST LA CONCLUSION QUE TIRE L'ARBITRE MARIE-FRANCE BICH DANS UNE DÉCISION IMPORTANTE POUR UN BON NOMBRE DE SALARIÉS.

Pour justifier une journée d'absence, la plaignante indique pour cause de maladie sur le formulaire requis par

l'employeur. Ce dernier demande alors à connaître la nature de la maladie et, devant le refus de la salariée, la prive de son salaire.

Dans sa sentence, l'arbitre invoque deux droits opposés, soit le droit du salarié à la vie privée et le droit de l'employeur aux renseignements dont il a besoin pour gérer les ressources humaines. Le droit à la vie privée est une valeur fondamentale de notre système

judiciaire, qui inclut les éléments relatifs à l'état de santé de l'individu. Il est garanti par l'article 5 de la *Charte des droits et libertés de la personne* et seuls des motifs sérieux permettent d'y déroger. Quant au droit de l'employeur, il est régi par l'article 5 de la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé* qui stipule qu'une entreprise ne peut recueillir que les renseignements

«nécessaires». Ce mot doit s'interpréter de manière restrictive, dans le sens d'«indispensable» et ce, en vertu du droit à la vie privée.

À la lumière de ces principes, l'arbitre conclut que les renseignements sur l'état de santé d'un salarié doivent rester confidentiels, sauf dans des cas exceptionnels d'abus, de fraude, ou lorsque le taux d'absentéisme est élevé. Dans le cas présent, il s'agissait d'une

absence occasionnelle et de courte durée. L'exigence de l'employeur constitue donc une intrusion abusive dans la vie privée de la plaignante. L'employeur peut certes contrôler les absences mais ici, il n'était pas nécessaire qu'il connaisse la nature de la maladie ou du malaise de la salariée, car le droit à la vie privée doit primer.

Sécurité des convoyeurs à courroie



La CSST et l'IRSST ont lancé récemment une deuxième édition du guide de l'utilisateur sur la *Sécurité des convoyeurs à courroie*. Il est à noter que plusieurs membres de la FTQ dans le secteur du papier et de la foresterie ont contribué à valider les données contenues dans ce document de référence fort bien fait.

On y relève que de nombreux accidents sont imputables aux possibilités d'accès aux différentes zones dangereuses des convoyeurs à courroie. La majorité de ces accidents surviennent au cours d'interventions de maintenance effectuées sur le convoyeur pendant qu'il fonctionne et que les zones dangereuses ne sont pas protégées.

Ce guide fournit des renseignements sur les mesures de prévention à prendre sans prétendre être exhaustif. De plus, dans plusieurs situations, il faudra analyser le risque avant de choisir les mesures à prendre, peut-on lire en introduction au guide. Il existe un second guide qui traite plus spécifiquement de la conception et de la modification des convoyeurs à courroie.

TOP 10 des emplois mortels au Québec en 2002

- 1 Ouvriers de la construction
- 2 Manœuvres et manutentionnaires
- 3 Contremaîtres, surveillants, directeurs de travaux de construction
- 4 Camionneurs
- 5 Mineurs et foreurs
- 6 Chauffeurs et livreurs
- 7 Policiers, détectives, gardiens de sécurité
- 8 Bûcherons et autres travailleurs forestiers
- 9 Agriculteurs, horticulteurs, éleveurs
- 10 Mécaniciens de machinerie agricole

À chaque 28 avril, nous commémorons les personnes décédées au travail ou de maladies professionnelles. La revue *Jobboom* de juin 2004 a quant à elle fait une compilation des dix catégories d'emplois les plus *mortelles* dans un article intitulé *Perdre sa vie à la gagner* du journaliste Jean-Sébastien Marsan.

La santé-sécurité du travail : une priorité pour les jeunes de la FTQ

Réunis à l'occasion de leur désormais traditionnel camp de formation, les membres du Comité jeunes de la FTQ ont réaffirmé leurs préoccupations quant au nombre de jeunes blessés ou décédés au travail. Rappelons qu'au Québec, un jeune de moins de 24 ans perd la vie chaque mois à cause de son travail. Depuis cinq ans, 59 jeunes adultes ont perdu la vie en effectuant leur travail.

Chaque année, près de 24 000 blessures et maladies professionnelles sont signalées chez les moins de 24 ans. Pour l'année 2003 seulement, on dénombre neuf décès et 21 777 blessures. Selon Véronique Voyer, porte-parole de la CSST, la moitié des lésions surviennent l'été, coïncidant avec l'arrivée en masse des jeunes et des étudiants sur le marché du travail. Les jeunes présents au camp de formation sont résolus à saisir le comité santé-sécurité du travail de la FTQ de cette problématique.

La loi C-45... sans tambour ni trompette

Dans un article du quotidien *La Presse* passé presque inaperçu en pleine période estivale, la journaliste Jacinthe Tremblay rappelle que des modifications au *Code criminel* introduites par la loi C-45 et en vigueur depuis le 31 mars 2004 sonnent la fin de l'immunité pour les entreprises et les gestionnaires ayant agi de manière à compromettre la sécurité des travailleurs.

Non seulement une entreprise qui a compromis la sécurité des travailleurs au point qu'ils en meurent est passible d'une pénalité maximum de 20 000\$ mais de plus, la loi québécoise met les entreprises et leurs gestionnaires à l'abri des poursuites criminelles ou des

démarches visant à obtenir des indemnités supérieures à celles prévues par la CSST. Comme pour l'assurance-automobile, c'est en quelque sorte le principe du *no-fault* qui s'applique.

Toutefois, avec les modifications au *Code criminel*, les individus trouvés coupables de négligence criminelle en matière de santé et sécurité s'exposent, entre autres, à des peines d'emprisonnement. Et l'amende pour les organisations jugées fautives peut s'élever jusqu'à 100 000\$ pour certaines infractions. Pour les infractions entraînant la mort, la loi ne fixe aucun plafond de pénalité et le tribunal peut imposer un dédommagement pour les

victimes de l'infraction.

Beaucoup croient que ces modifications vont aider à combler le retard qu'a connu le Québec au cours de la dernière décennie en santé et sécurité du travail, retard qui s'est traduit par une hausse de 35 % des morts liées au travail. De 130 décès reliés au travail en 1993, on est passé à 175 décès en 2003, sans compter 130 000 accidents de travail et plus de 5000 cas de maladies professionnelles.

La loi C-45 a été surnommée *Loi Westray* en mémoire de l'explosion qui, en 1992, a coûté la vie à 26 mineurs de la mine de charbon de la Nouvelle-Écosse.

La Presse, 2 août 2004.

FONDATION DESHAIES

Un vif succès!

La cinquième édition de la soirée Vins et Fromages de la Fondation Docteur Benoit Deshaies, en mars dernier, a remporté un vif succès avec un bénéfice net de 36 287 \$. Les membres du conseil d'administration ont remercié très sincèrement la FTQ, le Fonds de solidarité et les syndicats affiliés qui ont permis d'atteindre ce beau résultat !

Notez déjà à votre agenda la prochaine édition qui aura lieu le mercredi **16 mars 2005** à compter de 18 h, à la Station d'épuration des eaux usées de la Ville de Montréal. C'est un rendez-vous à ne pas manquer.

La Fondation a maintenant un site Internet et une nouvelle adresse courriel : www.fondationdrdeshaies.org et info@fondationdrdeshaies.org.



Lors de la soirée Vins et Fromages du 17 mars 2004 : Gilles Bourret, secrétaire-trésorier de la Fondation; Jean Dussault, conseiller à la FTQ et membre du conseil d'administration (gagnant d'un voyage pour deux à Paris); Alain Pélissier, secrétaire-trésorier de la CSQ; Dr Benoit Deshaies, président-fondateur de la Fondation.

Grand rendez-vous santé et sécurité du travail 2004

Pour une quatrième année consécutive, la CSST organise le Grand Rendez-vous santé et sécurité du travail, au Palais des congrès de Montréal, les 10 et 11 novembre prochain. Point de ralliement des intervenants en santé et sécurité du travail, cet événement a réuni l'an dernier plus de 5 200 travailleurs, employeurs et spécialistes.

L'exposition a attiré plus de 200 exposants dont un stand occupé par la FTQ et ses syndicats affiliés. Elle traitait notamment de la prévention des troubles musculo-squelettiques, de la sécurité des machines, du répertoire toxicologique, des jeunes, de secourisme en milieu de travail, etc. Dans le cadre du Grand Rendez-vous de cette année se tiendra un colloque où cinq conférenciers aborderont des sujets d'actualité en santé et sécurité du travail. Lors d'un déjeuner-conférence, le journaliste Jean-François Lépine parlera des dangers du métier à l'étranger en temps de guerre.



Pouvez-vous changer sa vie ?



SYLVIE FRANÇOISE / CONVERGENCE

Vous connaissez quelqu'un qui peine à lire et à écrire? Oui, ça existe en 2004 au Québec, où un adulte sur cinq a moins de neuf ans de scolarité. Mais il est possible de venir en aide à une personne peu ou pas scolarisée de votre entourage.

La TRÉAQ, la Table des responsables de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle des commissions scolaires du Québec, vous invite à inciter ces personnes à faire une démarche d'alphabétisation. Les adultes éprouvant des difficultés de lecture, d'écriture et de calcul peuvent finir par s'en sortir en suivant une formation adéquate.

Certains syndicats locaux ayant sensibilisé leurs membres à cette réalité ont déjà fait des heureux. Lire, écrire et calculer... ça change une vie!

Il y a un centre d'éducation des adultes près de chez vous. Renseignez-vous auprès de la commission scolaire de votre territoire ou composez le (418) 651-3220 pour rejoindre la Fédération des commissions scolaires du Québec.

Pas moyen d'être assurés

Aux États-Unis, c'est bien connu, ça coûte cher pour avoir une assurance-maladie. La dernière étude sur la question déplore que plus de 20 millions de travailleurs et de travailleuses ne sont protégés par aucune assurance-santé. L'étude démontre aussi que, dans six états, un salarié sur cinq n'est pas assuré. C'est le cas d'un adulte sur dix occupant un emploi dans 38 autres états. En tout, près de 44 millions d'Américains n'ont aucune assurance-maladie.

Seuil de pauvreté

Par ailleurs, selon les chiffres publiés en août par le Census Bureau, le service du recensement américain, près de 36 millions d'Américains vivent sous le seuil de pauvreté. Les plus touchés sont les femmes et les enfants. Aux États-Unis, le seuil de pauvreté est fixé à 9393\$ par année pour une personne seule et de 18810\$ pour une famille de quatre.

LES 50 ANS DU SEUL (SCFP-FTQ) Une autre contribution à notre histoire syndicale

C'est la somme de toutes les petites histoires qui fait la grande histoire. Le confrère Rodrigue Leclerc vient d'ajouter sa contribution à l'histoire de la FTQ en publiant *50 ans d'histoire: le syndicat des employé(e)s de l'Université Laval (SEUL)*.

Comme tant d'autres, ce syndicat et ses membres ont connu des années mouvementées au fil du temps. Il a également subi plusieurs transformations importantes, comme de passer de la CSN au SCFP-FTQ, en 1970.

L'auteur lui-même a fait partie du comité de direction du SEUL pendant une douzaine d'années, à titre de président, de trésorier ou de directeur technique, sans parler de ses 25 années de militantisme au total. Il est également membre fondateur du Conseil provincial du soutien universitaire. Il compilait des informations sur la vie de son syndicat depuis 1980.

La consœur Lucie Richard, directrice adjointe du SCFP-Québec, est issue du SEUL ainsi que Monique Cloutier, qui est présentement juriste au Bureau international du travail à Genève.

Un livre plein de surprises publié chez Lanctôt Éditeur et disponible pour consultation (cote A11451) au Centre de documentation de la FTQ.



TAC COM A 20 ANS

TAC Com, à l'origine connue sous le nom *Théâtre à la carte*, fête cette année son vingtième anniversaire. Cette compagnie artistique spécialisée dans le théâtre sur mesure utilise l'acteur comme outil pédagogique.

Bien connue de la FTQ, TAC Com a des bureaux à Montréal, Québec et Toronto. Depuis 1992, elle a exporté son expertise dans huit pays.

La formule a fait ses preuves: une comédienne, deux acteurs, quelques accessoires, un jeu de rôle, une touche d'humour et le tour est joué!

Pas si simple, direz-vous. En effet, pour bien illustrer une problématique comme le harcèlement ou un sujet aussi délicat qu'un mouvement de personnel ou la retraite, il a fallu échanger et réfléchir avec le client (syndicat, ministère, organisme ou entreprise) pour lui proposer une formule gagnante.

Pour une réunion en santé-sécurité, un colloque, un congrès ou autre, on peut communiquer avec Denise Martineau au (514) 522-3225.



LES MOTS QU'IL FAUT

Le succès du mot «courriel»

Les journaux n'ont pas manqué de souligner à plusieurs reprises l'acceptation récente du mot «courriel» par la Commission générale de terminologie et de néologie de France comme équivalent du mot anglais e-mail. Ceci à la suite de la recommandation de l'Office québécois de la langue française. C'est donc en grande partie le Québec qui a contribué à l'emploi et à la diffusion de ce néologisme.

Bien des personnes, des auteurs en particulier, ont travaillé fort à la promotion de ce mot. C'est le cas du *Multidictionnaire* de Marie-Éva de Villers.

De plus, l'ASULF (l'Association pour le soutien et l'usage de la langue française) – un organisme québécois – pourchassait tous les e-mail qui circulaient depuis 1996. Elle a envoyé plus de 500 lettres personnalisées en 1997 et 1998. Elle a invité ses membres à intervenir personnellement. À ce jour, elle a fait plus de 800 interventions personnalisées (lettres, télécopies, courriels), dont plusieurs lui ont valu des félicitations de sociétés françaises et belges.

UN DRAPEAU DES TEAMSTERS SUR LE MONT EVEREST

Un membre du Syndicat des Teamsters de Los Angeles a planté un premier drapeau syndical au sommet du Mont Everest. Don Thornsburg, directeur de l'organisation de la section locale 986, a réussi l'exploit cinquante ans après la première ascension complétée par Sir Edmund Hillary et Tenzing Norgay, en 1953. Il avait reçu des dons de ses confrères pour payer son voyage et avait récolté des vêtements, des brosses à dents et des articles scolaires pour les enfants du Népal et du Tibet. Durant l'ascension, ce militant des Teamsters depuis 35 ans a gardé courage en pensant aux enfants de la région himalayenne qu'il était venu aider.

Tiré et traduit librement de Labour News & Graphics, Association de la presse syndicale canadienne, mai 2004.

Regroupement stratégique des syndicats chez Quebecor

Au printemps dernier, une quarantaine de représentants des syndicats de l'empire Quebecor ont mis sur pied le Regroupement des syndicats de Quebecor (RSQ). Réunissant une vingtaine de syndicats, le RSQ a pour objectif principal de protéger et de promouvoir les actions syndicales conjointes, de stimuler l'intérêt des syndicats membres pour le regroupement et de dénoncer les effets nocifs de la concentration de la presse. Guy DesRochers a été élu président. Quatre des cinq membres de l'exécutif viennent du SCFP: Véronique Bock (Vidéotron), Richard Labelle (TVA-Régions), Camil Lesieur et Denis Bolduc (journalistes au Journal de Québec).

Extrait de SCFP En Bref, vol. 5, no 9, 24 mai 2004.

LISTE DES CONFLITS FTQ AU 16 SEPTEMBRE 2004

EMPLOYEUR	VILLE	NOMBRE DE TRAVAILLEURS	SYNDICAT	DÉBUT DU CONFLIT
Centre d'accès à l'information juridique Montréal	Montréal	12	SCG-41M	2003-02-25
Municipalité de Sainte-Béatrix	Sainte-Béatrix	6	SCFP-4290	2003-03-11
Municipalité de Saint-Jean-de-Matha	Saint-Jean-de-Matha	10	SCFP-4255	2003-03-11
Fichault Pontiac Buick GM Cadillac inc.	Châteauguay	13	TCA-4511	2004-03-11
Atelier La Flèche de Fer inc.	Québec	37	SEPB-574	2004-04-16
Scierie Atlas	Low	70	SCEP-2995	2004-06-11
Relais Nordik inc.	Havre-Saint-Pierre	15	Métallos-4466	2004.06.29
Mines Wabush	Sept-Îles	235	Métallos-6254	2004.07.05
Aluminerie Bécancour inc.	Bécancour	830	Métallos-9700	2004.07.07
Iron Ore Company	Sept-îles	400	Métallos-9344	2004-07-19
Super C, division de Métro Richelieu inc.	Beauport, Neufchâtel, Lévis	300	TUAC-503	2004.07.30

Percée syndicale à la Banque TD



SERGE JONGUÉ

Dans le secteur encore largement non syndiqué des institutions bancaires, une percée est en voie de réussir à la Banque TD. Une requête en accréditation syndicale a en effet été déposée au nom des quelque 125 employés du Centre Visa de la banque torontoise, situé au 500, rue Saint-Jacques à Montréal. La requête a été présentée à

la Commission canadienne des relations du travail par le Syndicat des communications, de l'énergie et du papier (SCEP).

Des syndicats de la FTQ représentent déjà, à Montréal, les 220 salariés du Centre Visa de la Banque CIBC (SEPB) et les 450 salariés du Centre Visa du Mouvement Desjardins

(TUAC). Le SEPB regroupe aussi plus de 2 000 membres du personnel de la Banque Laurentienne – la seule banque syndiquée au Canada – et quelque 5 000 membres du personnel du Mouvement Desjardins. Le plus important syndicat du secteur est le Syndicat des employés et employés professionnels et de bureau (SEPB).

LE SEPB DEVIENT AUTONOME



Le Syndicat des employés et employés professionnels-les et de bureau (SEPB) a dit adieu à son parrain américain, en juin dernier. Le SEPB canadien acquiert ainsi son entière autonomie. La FTQ et le Congrès du travail du Canada (CTC) avaient accordé leur plein appui au SEPB dans sa démarche.

Cette réaction des instances canadiennes où le

Québec compte plusieurs représentants, a fait suite, entre autres, à une décision de hausser la cotisation versée au syndicat international qui devait être déposée au congrès de juin 2004. Elle était précédée d'une campagne massive d'appui auprès des membres québécois et canadiens.

D'autres propositions de la part des représentants américains auraient changé la donne. « Ces propositions modifiaient radicalement la capacité des syndiqués canadiens de participer à la vie démocratique du SIEPB et de prendre part aux décisions les concernant », a indiqué Serge Cadieux, vice-président de la FTQ et directeur du SEPB-Québec qui représente plus de 12 000 des quelque 30 000 membres du syndicat au Canada.

Aujourd'hui, 70 % des affiliés du CTC sont des syndicats canadiens comparativement à 30 % il y a vingt ans.

BIENVENUE À LA FTQ

REQUÊTES EN ACCRÉDITATION / MAI, JUIN, JUILLET ET AOÛT 2004

- ▼ **SCFP** : Ville de L'Assomption – cols bleus et cols blancs, CLD de la Ville de Saguenay (Chicoutimi)
- ▼ **Métallos** : hôtel Le Manoir Saint-Castin (Lac-Beauport), Université McGill et magasin Ogilvy – agents de sécurité (Montréal), Infasco – bureau (Mariville), Métal Perreault (Donnacona), Les Accessoires Caterpillar (Laval), Les Industries Mont-Rouge (Rougemont), Clôtures Fenclo (Saint-Jean-sur-Richelieu), Profilages Cresswell (Longueuil), Transport scolaire Richelain (Saint-Jean-sur-Richelieu), Les Portes Lambton (Lambton), Romaro 2000 (Saint-Victor), Soudo Technic (Sept-Îles), Kaycan (Pointe-Claire), Le Meuble Villageois (Saint-Benoît Labre)
- ▼ **SCEP** : Centre Visa de la Banque TD (Montréal), Scierie Kruger – opérations forestières (Forestville), Les Industries Pelletier (Shawinigan), Bétonnière Lafarge (Vaudreuil), Plastique Ipex (Montréal), Campor (Rivière-du-Loup)
- ▼ **TUAC** : Wal-Mart (Jonquière et Brossard), Loblaw (L'Ancienne-Lorette), Rona Le Régional (Châteauguay), Rona Régional Haut-Richelieu (St-Luc), Rona L'Entrepôt (Chicoutimi), Provigo-Maxi (Mont-Joli), Provigo et Métro Martel (Sainte-Marthe-sur-le-Lac), Consomat (Alma), Supermarché Georges Badra (Longueuil), Supermarché DDO (Dollard-des-Ormeaux), Viandes Kamouraska (Saint-Pascal), Moulures Replico (Montréal), École Montessori (Gatineau), Les Services d'aide Remue-Ménage (Montréal), Vanico-Maronyx (Lachenaie)
- ▼ **Teamsters** : Concessions Québec – kiosques de jeux de La Ronde (Montréal), Transport Bernières (Québec), Transport Dessercom (Shawinigan, Victoriaville), Transport Yvan Guérin (Clermont), Location de camions Maxim (Dorval, Anjou), Imprimerie Transcontinental – encartage (Montréal), Eskan (Mistissini, Baie James), Services ESS (Manic 5), Les Industries de fibre de verre Premier (Montréal), Bois Laurentien (Montréal), Pompages Expert (Shawinigan), Groupe Compass (Sept-Îles, Poste Montagnais), Technodiésel (Joliette)
- ▼ **SQEEES-UES** : La Fromagerie Boivin (La Baie), Villa d'Alma (Alma), Manoir Outremont (Montréal), Hébergement d'urgence Vaudreuil-Soulanges (Vaudreuil-Dorion), Capmatic (Montréal), Plastiques Moore (Saint-Damien), Bizou International (Sainte-Marie-de-Beauce)
- ▼ **TCA** : Soucy Rivalair (Drummondville), Mauricie Toyota (Shawinigan), Autocar Jasmin (Saguenay)
- ▼ **SEPB** : Caisse Desjardins Salaberry-de-Valleyfield, Librairies Renaud-Bray – agents de sécurité (Montréal et Brossard), Traders Publications (Montréal), Organisation des jeunes de Parc-Extension (Montréal)
- ▼ **SVTI** : hôtel Hilton Garden – restaurant et bar (Montréal), Bois-Francis Saint-Charles (Drummondville), Pharmacie Lavoie et Tremblay (Cowansville)
- ▼ **STTP** : Intelcom, Canbec, Slam et KYD (Montréal)
- ▼ **SITBCTM** : Service-Pro (Québec)
- ▼ **FPOE** : Les Entreprises horticoles C.C.S. (Saint-Étienne-de-Lauzon)
- ▼ **SPQ** : pompiers de Dunham
- ▼ **FIPMC** : Matrec CS (Québec), Portes et Fenêtres Auroral (Laval).

Des jeunes à la défense de la formule RAND

IL EST PLUTÔT RARE QUE NOUS PUBLIONS DES COMMENTAIRES DANS LE MONDE OUVRIER.

COMME IL Y A DES EXCEPTIONS À TOUTE RÈGLE, NOUS AVONS JUGÉ QUE CELUI-CI ÉTAIT D'INTÉRÊT GÉNÉRAL.

Depuis que les jeunes libéraux ont proposé l'abolition de la formule Rand, un vent de tollés a soufflé sur le Québec. La plupart des commentaires que j'ai entendus et lus affirmaient que les jeunes ne comprenaient pas l'histoire de l'adoption de la formule Rand. Bref, que nous sommes une génération mal informée et peu soucieuse du monde syndical.

Assez ! Je crois qu'il est temps de remettre les pendules à l'heure et de cesser ces généralités qui ne font qu'attiser les conflits inter-générationnels et les préju-

gés. Tout d'abord, je tiens à préciser que les jeunes libéraux ne sont pas représentatifs de l'ensemble de la jeunesse québécoise. Au contraire, je ne suis certainement pas la seule persuadée du bien-fondé de la formule Rand car elle empêche la création d'une sous-catégorie d'employés dans les entreprises, les travailleurs protégés par le syndicat et les autres. Nous serions bêtes de revendiquer la disparition d'une mesure qui réduit l'exploitation. L'abolition de la formule Rand ne viendrait certainement pas mettre davantage de démocratie dans les milieux de travail. Son principal effet pervers serait de placer les syndicats dans la précarité. Il faudrait que certains fassent leurs devoirs avant de mettre sur la table une telle proposition. J'aimerais beaucoup que l'aile jeunesse du Parti libéral m'explique

en quoi cette abolition serait profitable pour les jeunes.

Pour faire taire les mauvaises langues, sachez que les 18-35 ans sont beaucoup plus intéressés qu'on le laisse croire par le monde syndical et savent très bien qu'il est à leur avantage d'occuper un emploi syndiqué. En 2003, un travailleur syndiqué gagnait en moyenne 4,34\$ de plus qu'un travailleur non syndiqué selon les chiffres de Statistique Canada. Cette donnée n'est pas négligeable, mais je vous dirais que notre intérêt pour le syndicalisme dépasse le simple argument économique et découle du fait que cette forme d'organisation permet l'émancipation des travailleurs. Nous n'avons pas rejeté du revers de la main le sens collectif au profit d'un individualisme sans avenir. Les valeurs néolibérales sont loin de faire l'unanimité. Contrairement

aux jeunes libéraux, le remplacement de l'ancienneté comme mode de gestion par un critère de compétence me fait frémir. Et mes compétences, qui les évaluera lorsqu'il y aura des fermetures de postes? Même s'il reste encore beaucoup de travail à accomplir, je crois que les jeunes sont de plus en plus sensibilisés au fait que c'est ensemble que nous pouvons changer les choses et faire un contre-poids solide au patronat.

Je tiens aussi à mettre un terme à la rumeur qui voudrait que les syndicats ne s'intéressent pas à la jeunesse québécoise. Pour démentir cela, je dirais que mes amis et moi avons eu l'idée de syndiquer notre milieu de travail cette année. Avec le support de l'Alliance de la fonction publique du Canada (AFPC) affiliée à la FTQ, nous avons réussi à fonder, le 30 avril 2004, le SÉTUE

(Syndicat des étudiants-employés-es) de l'UQAM. En syndiquant ces 1300 membres, l'AFPC a gagné son pari. Premièrement, ce syndicat vient de donner à tous ces jeunes étudiants employés universitaires l'occasion d'occuper un emploi syndiqué. Lorsqu'elle sera sur le marché du travail à temps plein, cette nouvelle main-d'œuvre sera donc plus susceptible d'initier une démarche syndicale. Deuxièmement, l'AFPC a démontré qu'il n'était pas plus difficile de syndiquer cette clientèle plutôt qu'une autre. Les sceptiques n'ont qu'à bien se tenir, il existe une nouvelle génération de syndicalistes québécois, et elle n'a pas dit son dernier mot!

Isabelle Renaud
Vice-présidente
Syndicat des étudiants-employés-es de l'UQAM (AFPC-FTQ)